

PROJETS DE LA SAISON



COMMUNE DE BOURGBARRÉ

Demande de Subvention

année 2023-2024

A RETOURNER A LA MAIRIE
AVANT
LE 1er NOVEMBRE 2023
DÉLAI IMPÉRATIF
Mairie de Bourgbarré
1, rue des Sports
35230 BOURGBARRÉ

Nom de l'Association (ou section)

Adresse du siège social

Date de création

Numéro de SIRET

Numéro de SIRET

Date dernière AG

Date dernière AG

(joindre le bilan moral)

Code postal

Ville

Affiliation à une fédération ? Laquelle :

Affiliation à une fédération ? Laquelle :

SOUHAITS

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) (nom, prénom) :

représentant légal de l'association, en qualité de (fonction) :

- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

- certifie exactes les informations du présent dossier, notamment l'approbation du budget par les instances statutaires ;

- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association ;

- déclare le présent dossier de demande de subvention complet.

Fait à

Le : / / 2023

SIGNATURES

Président(e) :

Trésorier(e) :

Bureau	Nom / Prénom	Adresse	Mail	Téléphone
Président				
Vice-président				
Secrétaire				
Trésorier				

DOCUMENTS A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT

AVANT LE 1er NOVEMBRE 2023

(au delà de cette date, aucun dossier ne sera accepté.)

- le compte-rendu de la dernière assemblée générale
- le bilan financier (complet) et moral
- une attestation d'assurance
- la liste des licenciés et/ou adhérents (bourbarréens et non-bourbarréens)
- un RIB (avec IBAN ET BIC)
- Le cas échéant, attestation d'affiliation à votre fédération
- Chèque de caution à l'ordre du Trésor Public :

- 1000 € en cas d'utilisation de la salle de sports, du Bélardon,

de la Chèze ou polyvalente

- 300€ pour toutes les autres salles.

Cadre réservé à la mairie

RÉCEPTION DU DOSSIER LE :

ADHÉRENTS (Merci de détailler le nombre d'adhérents par montant d'adhésion)

Âge	Nombre d'adhérents ou licenciés bourgbarréens	Nombre d'adhérents ou licenciés non-bourgbarréens	Total licenciés	Montant individuel adhésion bourgbarréen*	Montant individuel adhésion non-bourgbarréen
moins de 20 ans					
plus de 20 ans					
<p>Important : les participants ponctuels à un stage ne doivent pas être comptabilisés dans le nombre total des adhérents. *En cas de montants différents d'adhésion pour les moins de 20 ans, vous pouvez joindre le détail sur un document annexe (Détailler les tarifs par tranche d'âge si nécessaire et précisez le nombre de jeunes concernés par tarif)</p>					

LISTE DES INTERVENANTS SALARIÉS

Nom - Prénom Adresse	Type de contrat CDI/CDD/prestation de service/bénévole	Nombre d'heures (/an)	N°URSSAF

LOCAUX COMMUNAUX

Dénomination des locaux communaux mis à disposition	Jour(s) d'utilisation	Horaire(s)

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET

Fournir le bilan financier complet (compte-chèques, livrets, ...)

RECETTES

DÉPENSES

LIBELLÉS RECETTES	RÉALISÉ année 2022-2023	PRÉVISIONNEL année 2023-2024	LIBELLÉS DÉPENSES	RÉALISÉ année 2022-2023	PRÉVISIONNEL année 2023-2024
Reprise excédent de fonctionnement			Reprise déficit de fonctionnement		
COTISATIONS			FRAIS DE PERSONNEL		
SUBVENTIONS :			FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
- communales			- Salaires et indemnités		
- départementales			- Charges sociales		
- autres			- Frais de formation		
AUTRES RECETTES			- Impôts et taxes		
- Animations, soirées, repas...			- Secrét, courrier, tél, photocopies,...		
- autres			- Frais de location (locaux, véhicules, ...)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			- Assurances		
- Buvette			- Cotisations (fédérations, licences)		
- Autres			- Frais bancaires		
			- Autres		
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT			CHARGES EXCEPTIONNELLES		
DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT			EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL GÉNÉRAL			TOTAL GÉNÉRAL		